

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

**Mardi 10 octobre 2023, 19 h, au bâtiment de services du parc
des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, Me Kim Fortin.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse Mme France Fortier souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Résolution 324-10-2023 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Mot du conseil municipal

DÉPÔT

4. Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs conformément à l'article 477.2 de la LCV
5. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023 (MODIFICATION DU TITRE SÉANCE TENANTE)

DIRECTION GÉNÉRALE

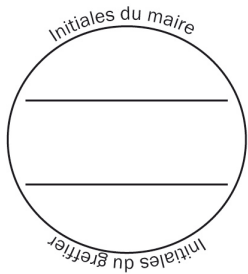
6. Adoption de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence en milieu de travail et de traitement des plaintes, remplaçant et abrogeant la politique POL-027-19

FINANCES

7. Adoption des comptes d'octobre 2023
8. Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

GREFFE

9. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023
10. Adoption du calendrier des séances 2024



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

11. Autorisation d'effectuer une appropriation du surplus accumulé non-affecté (SANA) - dossier ASS-025-2023

RÈGLEMENTS

12. Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement - Règlement 952-23 modifiant le Règlement de lotissement 456-04
13. Adoption du Règlement 946-23 - Règlement modifiant le règlement de zonage 455-04

APPROVISIONNEMENTS

14. Octroi de deux (2) contrats à CAUCA : contrat de service pour la gestion des appels 9-11 et contrat de service pour la répartition des appels incendie

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'initiative citoyenne pour La virée du père Noël SBDL 2023

URBANISME

16. Demande de PIIA 2023-0024 pour autoriser la rénovation extérieure d'un bâtiment principal en zone de contrainte visuelle et sommet de montagne au 56, rue de la Triade
17. Demande de PIIA 2023-0017 pour autoriser la construction d'un bâtiment principal en zone de contrainte visuelle et sommet de montagne ainsi que dans un secteur de forte pente 1012, avenue Sainte-Brigitte
18. Demande d'extension de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de se conformer au schéma de l'aménagement du territoire

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Mise à jour de l'organisation municipale de sécurité civile dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile (OMSC)
20. Adoption du rapport annuel an 7 - schéma de couverture de risques

RESSOURCES HUMAINES

21. Embauche de Romane Boutin à titre de surveillante-apparitrice
22. Confirmation d'emploi de M. Christian Provencher, à titre de lieutenant aux opérations, à temps plein, au sein du Service de la sécurité publique
23. Ratification de la lettre d'entente 2023-01, section locale 5187 - Prime de couverture d'absence soudaine, non prévue et prolongée de plus de trois (3) jours
24. Ratification de la lettre d'entente 2023-03, section locale 4944 - Remboursement des lunettes adaptées à la vue en matière de santé et sécurité au travail
25. Suspension sans solde de l'employé # 756 (AJOUT SÉANCE TENANTE)

PÉRIODE DE QUESTIONS

26. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

27. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

SUIVI

3. Mot du conseil municipal

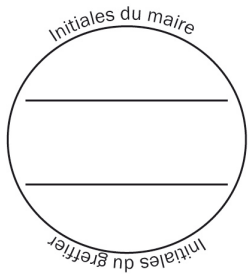
Les membres du conseil municipal prennent la parole.

DÉPÔT

4. Résolution 325-10-2023

Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs conformément à l'article 477.2 de la LCV

Conformément à l'article 477.2, alinéa 5 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général dépose le rapport d'autorisation de dépenses au conseil municipal.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

5. Résolution 326-10-2023
Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose les états comparatifs au 30 septembre 2023.

DIRECTION GÉNÉRALE

6. Résolution 327-10-2023
Adoption de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence en milieu de travail et de traitement des plaintes, remplaçant et abrogeant la politique POL-027-19

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Considérant que la Ville désire modifier sa politique en matière de harcèlement psychologique et sexuel, conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*;

Considérant que la Ville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relatifs à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Considérant que la Ville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie de la résolution;
- Que le conseil municipal adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence en milieu de travail et de traitement des plaintes, remplaçant et abrogeant la politique POL-027-19;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer la Politique POL-027-19.

Adoptée à l'unanimité

FINANCES

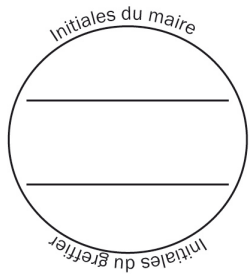
7. Résolution 328-10-2023
Adoption des comptes d'octobre 2023

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 10 octobre 2023 au montant de 672 629.89 \$;
- D'autoriser le paiement des montants associés au bordereau ci-dessous :

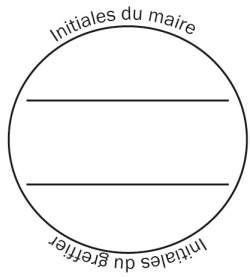
EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2023	
9337-7323 Québec inc.	1 287.72 \$
Action-Miro Coaching inc.	1 006.03 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

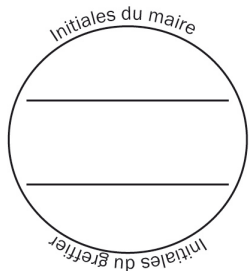
Adobe inc.	59.76 \$
Aebi Schmidt Canada Inc.	142.78 \$
AECOM Consultants Inc.	1 888.46 \$
Air liquide Canada inc.	352.64 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	33.75 \$
Amazon.ca	154.79 \$
André Legal	868.91 \$
Apple Stockage	4.59 \$
ARPO Groupe Conseil	42 546.92 \$
Asphalte Lagacé Ltée	3 610.80 \$
Association Quartier St-Georges	5 200.00 \$
AUDREY LECLERC	42.00 \$
Autobus Auger inc	392.35 \$
Autobus Laval	7 300.92 \$
Belizia Sport	4 620.00 \$
Bell Mobilité Cellulaire	156.25 \$
beneva	11 299.94 \$
BERUBE SARA-EMIE	300.00 \$
BMO, Dept. Administration et Investigation	(5 273.40) \$
BZ INC.	7 560.27 \$
Camille Watters	2 359.29 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	9 556.03 \$
Camions international Élite Ltée	343.21 \$
Canac	1 491.78 \$
Canon Canada inc.	550.90 \$
Carlos Ste-Marie	775.00 \$
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	24 500.00 \$
Charlie Turgeon-Dontigny	1 000.00 \$
CLIMPRO INC.	156.78 \$
CMP MAYER INC	1 069.27 \$
Côté Fleury inc.	101.35 \$
CTM Québec inc.	528.89 \$
Cynthia Grenier	90.00 \$
Dan électrique inc.	806.44 \$
DHC Avocats inc.	4 815.19 \$
Diffusion Solutions Intégrées inc.	457.60 \$
Dollarama S.E.C.	46.76 \$
Drolet ressort inc.	2 352.50 \$
Elisabeth Tremblay	720.00 \$
Emco Ltée	2 517.74 \$
Employé #253	505.51 \$
Employé #271	115.78 \$
Employé #423	47.11 \$
Employé #526	44.61 \$
Employé #734	137.97 \$
Employé #790	274.97 \$
Employé #832	35.11 \$
Englobe Environnement inc.	4 679.78 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	2 989.65 \$
Équipe Rochon inc. / Team Rochon inc.	287.44 \$
Équipement Médical Rive Nord	222.04 \$
Eurofins Environex	1 164.71 \$
Excavation Mario Vallée	730.00 \$
Extrême machine	26 400.00 \$
FLAVIA NASCIMENTO	135.74 \$
Fondaction CSN 06840	384.62 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Fonds d'information sur le territoire	107.00 \$
Ford Desjardins Ste-Foy	2 362.38 \$
Fournitures de bureau Denis	803.40 \$
Garda World	346.96 \$
GDX Ventes Inc.	11.02 \$
GÉNIO	413.91 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	200.97 \$
Groupe financier AGA inc.	537.00 \$
Groupe Négotel inc.	1 414.54 \$
Harnois Énergies inc.	647.65 \$
Hydro Québec	23 404.23 \$
IGA 8162	801.39 \$
Isabelle Langlois	1 000.00 \$
Isabelle Nolin	130.00 \$
Jacinthe Bédard	995.00 \$
Javel Bois-Francs inc.	1 804.92 \$
Kenotronix	57.43 \$
Kettleie Conserve	6 064.88 \$
La bulle boutique	151.52 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	3 795.32 \$
L'Ange Gardien Ford	2 075.46 \$
Le Code Ducharme	2 797.44 \$
L'école de mini-basketball de Québec (EMBQ)	4 590.00 \$
Les Consultants Verret	4 506.35 \$
Les Entreprises Béta-Sol inc	574.88 \$
Les Foyers Don-Bar	344.93 \$
Les Gazons Tessier	1 379.70 \$
Les huiles Desroches inc.	3 206.18 \$
Les produits Opti-max inc.	80.46 \$
LGP Stratégies immobilières	1 724.63 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	33 943.06 \$
Location d'outils Beauport inc.	664.95 \$
Location Sauvageau	1 262.43 \$
Louis Bourque, ingénieur	4 363.30 \$
Mack Ste-Foy	718.24 \$
Macpek Inc	335.86 \$
Mallette s.e.n.c.r.l.	5 748.75 \$
Marc-André Gagné	152.66 \$
Marie-Pier Dugal	1 000.00 \$
Martin & Lévesque inc.	461.51 \$
MédiaQMI inc	2 818.04 \$
Microsoft	129.69 \$
Ministre des Finances/ministère de l'Environnement	2 020.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	87 279.12 \$
Miranet	187.58 \$
Mireille Bélanger	1 172.50 \$
Modular Chemical Systems Canada ULC	13 417.58 \$
Municipalité de Lac Beauport	3 081.01 \$
NORMANDIN STEVE	1 149.75 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	224.20 \$
Paielements Payfacto Inc.	40.18 \$
Patriarche Architecture inc.	1 149.75 \$
Patrick Dupont	1 000.00 \$
Performdance - École de danse	5 518.80 \$
Philippe Héon	11 309.61 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	346.56 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

PIÈCES D'AUTOS BOULEVARD RAYMOND INC	574.88 \$
Pizza Salvator Limoilou	317.33 \$
POMPACTION INC.	116.65 \$
PUROLATOR INC.	300.07 \$
Réal Huot inc.	705.43 \$
Receveur Général du Canada	38 233.93 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	118.64 \$
Réseau Environnement	287.44 \$
Richard Cameron Morneau	1 200.34 \$
Robitaille Équipement inc.	2 725.14 \$
Rock Beaudoin	1 000.00 \$
Sakura BBQ Coreen	391.52 \$
Sani Bleu	425.40 \$
Sani-Terre Environnement inc.	149 584.47 \$
SCFP	1 381.69 \$
SCFP - Section locale 5187	1 145.04 \$
SEAO Constructo	279.31 \$
Service FTP	2 790.00 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	2 335.95 \$
Shell Fleet Plus	4 586.24 \$
SINTRA INC.	2 000.01 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	72.00 \$
Société québécoise d'information juridique	51.75 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	683.65 \$
SPI Santé-Sécurité inc.	452.86 \$
Stericycle	34.84 \$
Steve Lachance	60.00 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	6 551.28 \$
Sylvain Daguerre	1 000.00 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	710.09 \$
Tellution Beauport	34.48 \$
Théâtre les Vices Tordus	2 184.53 \$
Thinkscape Limited	61.22 \$
USD Global inc.	554.35 \$
Vidéotron	585.34 \$
Ville de Québec	24 220.54 \$
Vitrerie Global	260.99 \$
Wajax Limitée	2 751.78 \$
Wal mart Beauport	86.78 \$
Total des effets présentés au conseil du 10 octobre 2023	672 629.89 \$

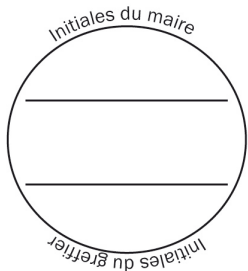
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

8. Résolution 329-10-2023

Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval prévoit la formation de pompiers, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, pour les programmes suivants :

- Pompier II;
- Sauvetage riverain;
- Conduite de véhicule tout terrain (VTT);
- Abatage sécuritaire d'arbres;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Jacques-Cartier en conformité avec l'article 6 du Programme;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'autoriser le directeur du Service de la sécurité publique à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

9. Résolution 330-10-2023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

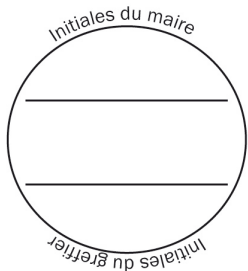
Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10. Résolution 331-10-2023

Adoption du calendrier des séances 2024



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois :

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le calendrier des séances de l'année 2024 aux dates suivantes :
 - Mardi 23 janvier 2024
 - Mardi 13 février 2024
 - Mardi 12 mars 2024
 - Mardi 16 avril 2024
 - Mardi 14 mai 2024
 - Mardi 11 juin 2024
 - Mardi 16 juillet 2024
 - Mardi 20 août 2024
 - Mardi 17 septembre 2024
 - Mardi 15 octobre 2024
 - Mardi 12 novembre 2024
 - Mardi 17 décembre 2024
- Que les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent au bâtiment de service du Parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare de Sainte-Brigitte-de-Laval, à 19 h ;
- De procéder à l'affichage du calendrier des séances ordinaires conformément à la Loi ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

11. Résolution 332-10-2023

Autorisation d'effectuer une appropriation du surplus accumulé non-affecté (SANA) - dossier ASS-025-2023

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser le règlement du dossier ASS-025-2023 conformément aux documents afférents;
- D'autoriser une appropriation du surplus accumulé non-affecté (SANA) afin régler le dossier ASS-025-2023 conformément aux documents soumis au conseil municipal et afférents au dossier.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

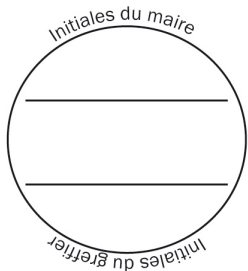
12. Résolution 333-10-2023

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement - Règlement 952-23 modifiant le Règlement de lotissement 456-04

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller M. Mathieu Thomassin donne avis, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 952-23 - *Règlement modifiant le Règlement de lotissement 456-04*. Le premier projet de règlement est présenté, déposé et adopté.

13. Résolution 334-10-2023

Adoption du Règlement 946-23 - Règlement modifiant le règlement de zonage 455-04



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 13 juin 2023 et que le premier projet de règlement a été présenté, déposé et adopté à cette même séance ;

Considérant que le premier projet de Règlement 946-23 - *Règlement modifiant le règlement de zonage 455-04* n'a pas besoin d'être soumis aux personnes habiles à voter ;

Considérant qu'en conséquence, un second projet de règlement n'est pas nécessaire;

Considérant que le règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 946-23 - *Règlement modifiant le règlement de zonage 455-04* ;
- D'autoriser la mairesse, la greffière ou son substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

APPROVISIONNEMENTS

14. Résolution 335-10-2023

Octroi de deux (2) contrats à CAUCA : contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 et contrat de service pour la répartition des appels incendie

Considérant que le contrat pour le service 9-1-1 et le service incendie vient à échéance le 31 mai 2024 et qu'il doit être renouvelé;

Considérant que CAUCA a fait parvenir à la Ville une offre de service pour une période de 5 ans soit du 1 juin 2024 au 31 mai 2029;

Considérant que ce mandat est réparti en deux contrats, soit (1) la gestion des appels 9-1-1 et (2) la répartition des appels incendie;

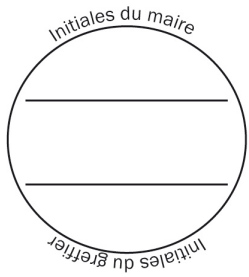
Considérant que l'offre de service provenant de CAUCA s'élève à un montant de 82 604.80 \$ taxes incluses;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- D'octroyer le contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 et le contrat de service pour la répartition des appels incendie à CAUCA pour une période de 5 ans soit du 1 juin 2024 au 31 mai 2029, et ce, au montant de 82 604.80 \$ taxes incluses;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice adjointe à signer tous les documents afférents, incluant le contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 et le contrat de service pour la répartition des appels incendie.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. Résolution 336-10-2023

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'initiative citoyenne pour La virée du père Noël SBDL 2023

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2023, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté ;

Considérant que la Ville a reçu une demande de Mme Sylvie Lajoie afin de réaliser l'activité « La Virée du père Noël SBDL » qui aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'octroyer une assistance financière de 750 \$ à Mme Sylvie Lajoie fin de réaliser l'activité « La Virée du père Noël SBDL » qui aura lieu le dimanche 10 décembre 2023;
- Que ce montant de 750 \$ soit pris à même le poste comptable 02-702-90-991 ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement de l'assistance financière à Mme Sylvie Lajoie selon les modalités établies par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME

16. Résolution 337-10-2023

Demande de PIIA 2023-0024 pour autoriser la rénovation extérieure d'un bâtiment principal en zone de contrainte visuelle et sommet de montagne au 56, rue de la Triade;

Considérant la demande de PIIA 2023-0024 déposée le 29 août 2023;

Considérant que le Règlement 840-18 régissant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'applique, puisque le requérant désire rénover son bâtiment principal dans une zone de contrainte visuelle et sommet de montagne;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A.;

Considérant que le projet est conforme et que tous les objectifs et critères sont respectés;

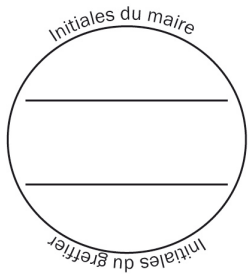
Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA portant le numéro 2023-0024;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- D'autoriser la demande de PIIA 2023-0024, conformément aux documents soumis au CCU le 29 août 2023;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

17. Résolution 338-10-2023

Demande de PIIA 2023-0017 pour autoriser la construction d'un bâtiment principal en zone de contrainte visuelle et sommet de montagne ainsi que dans un secteur de forte pente 1012, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que la demande de PIIA 2023-0017 déposée le 5 juillet 2023;

Considérant que le Règlement 840-18 régissant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'applique, puisque le requérant désire construire son bâtiment principal dans une zone de contrainte visuelle et en sommet de montagne;

Considérant que le Règlement 614-11 régissant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'applique, puisque le requérant désire construire sa résidence dans un secteur de forte pente;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A.;

Considérant que le projet est conforme et que tous les objectifs et critères sont respectés;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de P.I.I.A. portant le numéro 2023-0017;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- D'accepter la demande de PIIA 2023-0017, conformément aux documents soumis au CCU le 5 juillet 2023;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents;

Adoptée à l'unanimité

18. Résolution 339-10-2023

Demande d'extension de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de se conformer au schéma de l'aménagement du territoire

Considérant qu'en 2016 le mandat de la rénovation cadastrale commençait sur notre territoire et entraînait de l'incertitude ;

Considérant qu'en 2016, nous étions en plein débat concernant le RCI 2016-74 adopté par la Communauté métropolitaine de Québec et que cela affectait grandement l'aménagement du territoire de notre territoire ;

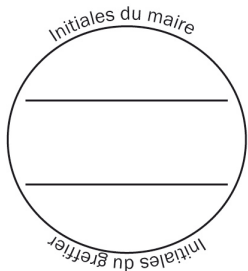
Considérant qu'en 2016, l'équipe de l'aménagement du territoire se composait de trois personnes (le directeur et deux (2) inspecteurs terrain) ;

Considérant que la démarche de concordance a débuté en 2018 avec un mandat à la firme AECOM ;

Considérant l'ampleur du rattrapage pour être conforme, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a décidé d'effectuer une refonte complète de son plan d'urbanisme et de ses règlements ;

Considérant que les premiers projets de règlements ont été adoptés en mai 2022 ;

Considérant que des discussions seront nécessaires avec la MRC de La Jacques-Cartier et avec la Communauté métropolitaine du Québec (CMQ) afin d'ajuster nos limites de zones et de notre périmètre urbain avec la nouvelle réalité de nos lots rénovés ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long;
- De demander une extension de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de se conformer au schéma de l'aménagement du territoire ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe signer tous les documents afférents;
- De transmettre la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la MRC de la Jacques-Cartier et à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Résolution 340-10-2023

Mise à jour de l'organisation municipale de sécurité civile dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile (OMSC)

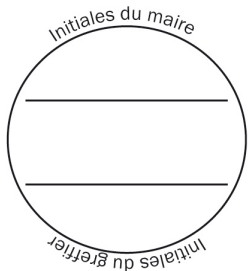
Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les membres de l'organisation municipale de sécurité civile :

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- De modifier l'organisation municipale de sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;
- Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

Fonction en situation de sinistre	Nom	Fonction habituelle
Conseil municipal et coordination générale		
Maire :	France Fortier	Mairesse
Substitut :	Michèle Dufresne	Mairesse suppléante
Coordonnateur municipal :	Marc Proulx	Directeur général
Substitut :	Moïse Mayer	Directeur sécurité publique
Coordonnateur de site :	Moïse Mayer	Directeur sécurité publique
Substitut :	Steeve Grondin	Chef de division Opérations
Adjointe adm. :	Mélanie Bouchard	Adjointe administrative
Responsables de mission		
Administration/Finances :	Ariane Tremblay	Directrice finances et trésorière
Substituts :	Sophie Tremblay	Assistante trésorière
Communications et RH :	Audrey Beaulieu	DGA et responsable RH
Substitut communication :	Karine Daigle	Coordonnatrice aux communications
Substitut RH :	Ariane Tremblay	Directrice finances et trésorière



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Adjointe adm. :	Caroline Letarte	Adjointe administrative
Affaires juridiques :	Kim Fortin	Conseillère juridique aux affaires municipales et greffière
Substitut affaires juridiques :	Audrey Beaulieu	DGA et responsable RH
Sécurité des personnes :	Sûreté du Québec	Responsable du poste local
Substitut :	Officier en devoir	
Santé	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Responsable de la santé publique
Sécurité publique :	Moïse Mayer*	Directeur sécurité publique
Substitut :	Steeve Grondin	Chef de division opérations
Substitut :	Olivier Lapointe	Capitaine aux opérations
Adjointe adm. :	Mélanie Bouchard	Adjointe administrative
Service aux personnes sinistrées :	Nathalie Gagnon	Directrice loisirs
Substitut :	Isabelle Henry	Coordonnatrice par intérim à la vie communautaire et responsable des bibliothèques
Transport :	Sabrina Deschamps	Coordonnatrice GAOA
Substitut :	Vacant	Vacant
Services techniques :	Olivier Coulombe	Directeur TP
Substitut :	Bruno Sergerie	Surintendant TP
Travaux publics :	Olivier Coulombe	Directeur TP
Substitut :	Bruno Sergerie	Surintendant TP
Adjointe adm. :	Cynthia Gauthier	Adjointe administrative
Environnement, urbanisme et géomatique :	Julie Pellerin	Directrice SADT
Substitut :	Patrik Pelletier	Coordonnateur EDD
Adjointe adm. :	Amélie Bourdeau	Adjointe administrative

Adoptée à l'unanimité

20. Résolution 341-10-2023

Adoption du rapport annuel an 7 - schéma de couverture de risques

Considérant que le Service de la sécurité publique doit adopter un rapport annuel qui est en lien avec le schéma de couverture de risque ;

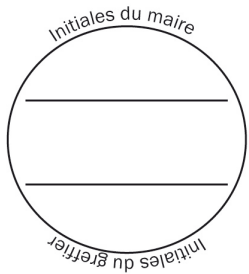
Considérant que le rapport annuel détaille les avancements du Service de la sécurité publique en concordance avec les objectifs contenus au schéma ;

Considérant que le rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque pour l'an 7 de la Ville ainsi que les commentaires de la MRC de La Jacques-Cartier a été déposé ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le conseil municipal adopte le rapport annuel de l'an 7, couvrant la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risque ;
- De transmettre ce rapport à la MRC de La Jacques-Cartier ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

21. Résolution 342-10-2023

Embauche de Romane Boutin à titre de surveillante-apparitrice

Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder à l'embauche d'un surveillant-appariteur afin de desservir chacun des emplacements où sont offerts des activités de loisirs desservies par la Ville ;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Romane Boutin, à titre de surveillante-apparitrice, de façon temporaire, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents

Adoptée à l'unanimité

22. Résolution 343-10-2023

Confirmation d'emploi de M. Christian Provencher, à titre de lieutenant aux opérations, à temps plein, au sein du Service de la sécurité publique

Considérant la résolution 122-03-2023 procédant à l'embauche de M. Christian Provencher, à titre de lieutenant aux opérations, à temps plein, au Service de la sécurité publique ;

Considérant que la période de probation de M. Christian Provencher est terminée ;

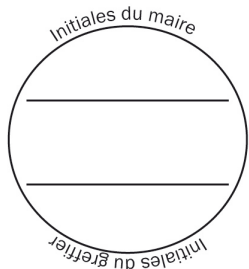
Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines ;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- De confirmer M. Christian Provencher au statut d'employé régulier, à temps plein, à titre de lieutenant aux opérations au Service de la sécurité publique ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

23. Résolution 344-10-2023

Ratification de la lettre d'entente 2023-01, section locale 5187 - Prime de couverture d'absence soudaine, non prévue et prolongée de plus de trois (3) jours

Considérant que certains postes nécessitent un remplacement temporaire, lors d'absence non-planifiée des salariés occupant lesdits postes, en raison de la nature et l'importance des tâches à accomplir pendant leur absence;

Considérant les articles 19.06 et 19.09 de la convention collective de travail des employés cols blancs relativement au traitement lors d'affectation temporaire;

Considérant que les dispositions prévues aux articles 19.06 et 19.09 de la convention collective de travail des employés cols blancs ne permettent pas de compenser les salariés qui effectuent lesdits remplacements étant donné leur classification d'emploi supérieure ou égale aux postes à remplacer;

Considérant que l'employeur souhaite offrir une prime de couverture aux salariés qui ont à effectuer des remplacements d'absence soudaine, non-prévue et prolongée de plus de trois (3) jours;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- De ratifier la lettre d'entente 2023-01, section locale 5187 - Prime de couverture d'absence soudaine, non prévue et prolongée de plus de trois (3) jours;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

24. Résolution 345-10-2023

Ratification de la lettre d'entente 2023-03, section locale 4944 - Remboursement des lunettes adaptées à la vue en matière de santé et sécurité au travail

Considérant l'article 22.01 de la convention collective de travail des cols bleus en matière de santé et sécurité des salariés sur les lieux de travail;

Considérant qu'afin de protéger leur santé et leur sécurité, certains salariés, de par la nature de leur travail, doivent porter des lunettes de sécurité;

Considérant que certains salariés ont fait la demande à l'Employeur de pouvoir obtenir un remboursement à la suite de l'achat de lunettes de sécurité adaptées à leur vue;

Considérant que la convention collective de travail ne prévoit aucune disposition relativement à la fourniture ou au remboursement de lunettes de sécurité adaptées à la vue;

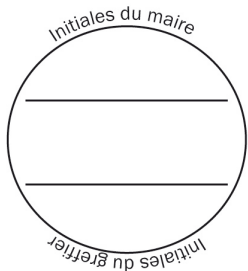
Considérant que les parties souhaitent convenir des modalités relatives à un remboursement de lunettes de sécurité adaptées à la vue aux salariés qui en font la demande;

Considérant que la lettre d'entente 2023-03, section locale 4944, détermine les modalités relatives à un remboursement de lunettes de sécurité adaptées à la vue aux salariés qui en font la demande;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- De ratifier la lettre d'entente 2023-03, section locale 4944 - Remboursement des lunettes adaptées à la vue en matière de santé et de sécurité au travail;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

25. Résolution 346-10-2023

Suspension sans solde de l'employé # 756

Considérant que le dossier de l'employé # 756 et la démarche administrative ayant mené à la mesure disciplinaire doivent demeurer confidentiels;

Considérant que la mesure appropriée aux manquements de l'employé # 756 est une suspension sans solde d'une (1) journée ouvrable;

Considérant l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le directeur général peut suspendre un fonctionnaire ou un employé et qu'il doit faire rapport au conseil de cette suspension ;

Considérant l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le maire peut suspendre un fonctionnaire ou employé, mais qu'il doit faire rapport au conseil, à la séance qui suit cette suspension, et exposer ses motifs par écrit;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- D'entériner la suspension sans solde de l'employé portant le # 756 pour une période d'une (1) journée ouvrable selon les modalités et date prévue dans la lettre qui sera remise à l'employé;
- D'autoriser les mesures administratives qui accompagnent ladite suspension;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

26. Période de questions

À 20 h 00, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

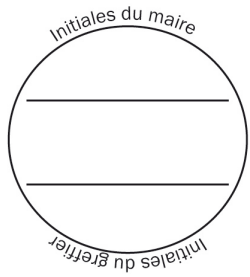
Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. La greffière lit à haute voix la seule question reçue de façon électronique.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

La période de questions s'est terminée à 21 h 05.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

27. Levée de la séance

Sur la proposition la mairesse Mme France Fortier.

Il est résolu de lever la séance à 21 h 05.

La mairesse,

**La conseillère juridique aux affaires
municipales et greffière,**

France Fortier

Me Kim Fortin